

# FLASH SPECIAL BUDGET

www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr

## Le Conseil Municipal du 15/04/2016

Mercredi 15 Avril, à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni pour adopter les délibérations suivantes :

Approbation des Comptes de Gestion et des Comptes administratifs 2015 (Commune/CDE/CCAS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion et les comptes administratif suivants :

Communal	Résultats de clôture 2014	Part affectée à l'investis- sement exercice 2015	Résultats de l'exercice 2015	Résultats de clôture 2015	
Investissement	-29 239.62		69 951.34	40 711.72	
Fonctionnement	174 389.80 74 389.80		151 668.24	24 251 668.24	
Total	145 150.18	74 389.80	221 619.58	292 379.96	
Caisse des Ecoles	Résultats de clôture 2014	Part affectée à l'inves- tissement exercice 2015	Résultats de l'exercice 2015	Résultats de clôture 2015	
Fonctionnement	15 375.92		-3 241.70	12 134.22	
CCAS	Résultats de clôture 2014	Part affectée à l'inves- tissement exercice 2015	Résultats de l'exercice 2015	Résultats de clôture 2015	
Fonctionnement	10 103.82		-3 505.83	6 697.99	

### Affectation des résultats 2015 Budget Communal/CCAS/CDE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'affecter les résultats de l'exercice 2015 de la commune, du CCAS et de la CDE
  - L'excèdent d'investissement reporté est de 40 711,72 €
  - L'excédent de fonctionnement reporté est de 151 668,24 €
  - L'excédent de fonctionnement capitalisé est de 100 000 €
  - L'excédent de fonctionnement reporté du CCAS est de 6 697,99 €
  - L'excédent de fonctionnement reporté de la CDE est de 12 134,22 €

#### Vote des taux de fiscalité 2016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver les taux d'imposition de l'année précédente ce qui établit le budget de recette à un montant de 676 886 € :

Habitation: 14,00 % Foncier bâti: 10,80 % Foncier non bâti: 99,48 %

#### Participation communale 2016 (CCAS/Caisse des Ecoles)

Afin d'équilibrer le budget annexe du CCAS et le budget autonome de la Caisse des Ecoles, la participation communale annuelle sera :

• Centre Communal d'Action Social : 9 000 €

• Caisse des Ecoles : 12 000 €.

#### Adoption des Budgets Primitifs 2016 (COMMUNAL/CCAS/CDE)

Le projet de budget Primitif présenté par M. Le Maire s'équilibre suivant les dépenses et recettes ci-dessous. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 17 POUR, 1 Abstention (M PREKOP), adopte les budgets primitifs suivants:

- ⇒ Fonctionnement : total dépenses 1 204 783 € et total recettes 1 204 783 €
- ⇒ Investissement : total dépenses 358 011,72 € et total recettes 358 011,72 €
- Le budget du CCAS qui s'équilibre comme suit : total dépenses 18 697,99 € et total recettes 18 697,99 €
- Le budget du CDE qui s'équilibre comme suit : total dépenses 34 134,22 € et total recettes 34 134,22 €

Tél.: 01 64 58 91 55 - Fax: 01 64 58 83 80 - Email: mairie-saint-maurice-accueil@wanadoo.fr

#### Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 17 POUR, 1 CONTRE (Mme DILLMANN), décide :

- 1/ La suppression d'un poste à temps plein d'adjoint administratif de 2ème classe ;
- 2/ La création d'un poste à temps plein d'adjoint administratif de 1ère classe.
- 3/ La création d'un poste d'agent polyvalent non titulaire à temps complet pour la période du 01/07/16 au 31/07/16
- 4/ La création d'un poste d'agent polyvalent non titulaire à temps complet pour la période du 01/08/16 au 31/08/16

#### Règlement du Cimetière

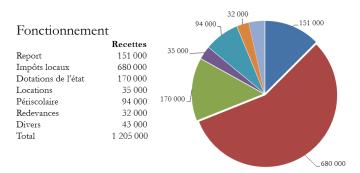
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le règlement du cimetière.

# Changement de destinations des salles communales situées au 10-12 rue de bourguignette et autorisation du dépôt de déclaration préalable

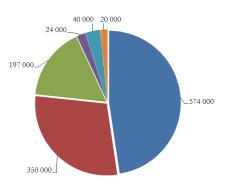
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable portant sur le changement de destination des salles communales en locaux commerciaux situés au 10-12 rue de Bourguignette

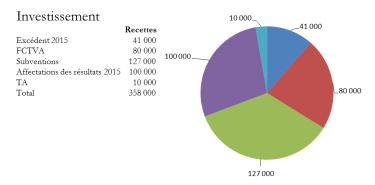
Adhésion de la CCPL au syndicat mixte de la CCPL au syndicat mixte ouvert (SMO) « Essonne Numérique » Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la CCPL au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) « Essonne Numérique » dans le cadre de l'aménagement numérique de son territoire.

En complément des délibérations portant sur le budget 2016 vous trouverez ci-dessous la répartition de celui-ci, tant en Fonctionnement qu'en Investissement (recettes et dépenses).

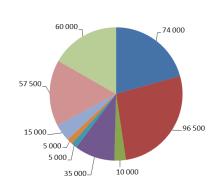


Fonctionnement		
I	)épe	nse
Frais de personnel	574	000
Charges à caractères générales	350	000
Autres charges de gestion	197	000
Charges financières	24	000
FPIC	40	000
Divers	20	000
Total 1	205	000





Investissement	
	Dépenses
Travaux commune	74 000
Fonds de concours CCPL	96 500
Contrat de territoire CCPL	10 000
Contrat rural parking	35 000
Ecole	5 000
Illum./environ.	5 000
PLU	15 000
Emprunts part capital	15 000
Reports 2015	60 000
Total	358 000



Vous pouvez retrouver l'intégralité des délibérations sur le site de la commune : www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr

